

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-05-22

Date de la convocation : 18-05-2026
Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026
Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

TARIFICATION DES SEJOURS DE L'ESPACE JEUNES – SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Gérald MANCE

Exposé des motifs,

La ville de Pont-Sainte-Marie et le pôle Politique de la Ville organisent pendant les vacances d'été 2026 plusieurs activités et séjours de vacances pour les enfants de l'espace jeunes (8-16 ans).

Au sein du quartier Debussy, 30% des familles sont des familles monoparentales (*source INSEE – répartition des familles parmi les foyers allocataires de la CAF*). Plusieurs enfants n'ont pas la chance de partir en vacances durant la période estivale.

Le service politique de la ville propose aux jeunes de la commune plusieurs activités et séjours afin de leur permettre de partir en séjour. Ce projet fait partie intégrante des axes prioritaires du contrat de ville « engagements quartiers 2030 » avec la priorité d'accompagnement de la prise d'autonomie des adolescents et des jeunes.

Dans le cadre de l'appel à projet « Engagements Quartiers 2030 » le service a proposé un projet répondant aux priorités du contrat de ville 2026 qui favorise l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et à la découverte du patrimoine naturel français.

Ces séjours organisés par le service politique de la ville ont plusieurs objectifs :

- Favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne ;
- Développer la socialisation et le respect des autres ;
- Sensibiliser au respect de l'environnement et des règles de vie collective ;
- Renforcer la confiance en soi et la prise d'initiative ;
- Offrir un cadre sécurisant favorisant l'épanouissement et le bien-être ;

Ces séjours permettent aux jeunes de découvrir, parfois pour la première fois, un nouvel environnement et de vivre une expérience enrichissante.

Cette année, le pôle espace jeunes de la politique de la ville propose deux séjours pour les jeunes :

- un séjour à la ferme du bocage à Droyes (lac du Der) pour les jeunes de 8 à 11 ans
- un séjour à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) dans le domaine du Pignada pour les 12 à 17 ans

Pour les enfants de 8/11 ans, le séjour s'organise sur la découverte naturelle du lac du Der.

Les enfants vont bénéficier des activités accès à la piscine, visite de la ferme. Les enfants vont profiter des activités nautiques au Lac (baignade, catamaran, pêche...).

Pour ce séjour, les enfants et les animateurs vont devoir préparer les repas.

Le coût du séjour comprenant les animations, l'hébergement, la restauration et l'encadrement s'élève à 120 € par jeune.

Charges	Montant	Produits	Montant
Hébergement	2 530 €	Financement contrat de ville	2 960 €
Déplacements, achats, activités, nourritures	1 960 €	Cotisations + CAF	2 280 €
Rémunération des personnels (heures supplémentaires)	750 €		
Total	5 240 €		5 240 €

Pour ces séjours de vacances, une aide de la caisse d'allocations familiales est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 950 €.

La participation de la CAF pour ce séjour est de 84 € par enfant.

Pour une famille bénéficiant de l'aide de la CAF, le cout du séjour est de 36 €.

Le reste à charge du séjour est pris en compte par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet de la politique de la ville.

Pour les enfants de 12 à 17 ans, le séjour est organisé par les jeunes et les accompagnateurs pour permettre de découvrir le patrimoine culturel du Pays basque.

Plusieurs activités culturelles et loisirs sont organisées lors de ce séjour. Les jeunes découvriront la ville d'Anglet surnommée la ville aux « sept clochers » ainsi que plusieurs monuments historiques. Plusieurs visites seront organisées afin de découvrir les monuments, les arènes et les musées. De nombreuses activités nautiques seront proposées : le surf, hydrospeed et canyoning.

Les jeunes pourront également explorer la nature à travers la découverte de l'océan et de la forêt.

L'hébergement sera en pension complète.

Le coût du séjour comprenant les animations, l'hébergement, la restauration et l'encadrement s'élève à 150 € par jeune.

Charges	Montant	Produits	Montant
Hébergement	4 543 €	Financement contrat de ville	5 463 €
Déplacements, achats, activités	2 435 €	Cotisations + CAF	2 250 €
Rémunération des personnels (heures supplémentaires)	735 €		
Total	7 713 €		7 713 €

Pour ces séjours de vacances, une aide de la caisse d'allocations familiales est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 950 €.

La participation de la CAF pour ce séjour est de 105 € par enfant.

Pour une famille bénéficiant de l'aide de la CAF, le coût du séjour est de 45 € par enfant.

Le reste à charge du séjour est pris en compte par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet de la politique de la vile

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF) reconduit en 2026 le dispositif AALS (Aide Aux Loisirs Séjours) pour les séjours enfants, organisés par des organismes ou collectivités ayant passé convention avec la CAF.

La convention VACAF signée en 2026 permet à la collectivité de déduire le montant de la participation CAF du coût du séjour. Le montant est reversé directement à la collectivité.

De plus, dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville 2026 « Engagement quartier 2030 », l'Etat subventionne l'action « Séjour d'été » pour permettre d'accompagner la collectivité et les habitants dans la démarche de départ en vacances pour les enfants.

Vu l'avis favorable de la commission politique de la ville/sécurité/culture/patrimoine/participation des habitants du 18 mai 2026,

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE FIXER** la participation financière des familles au coût du séjour telle que présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération



Le Maire,
Pascal LANDREAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Landreat", written over a horizontal line.